



LA CONTRE-VISITE MÉDICALE

Pour les accidents de service
et la maladie ordinaire



 **relyens**
GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES



La contre-visite médicale

Surtout utilisée en maladie ordinaire, la contre-visite s'avère aussi très utile pour les accidents de service avec arrêts.

Avec ce contrôle, réglementé par la loi, vous pouvez non seulement vérifier la validité de l'arrêt en cours mais également mieux gérer ses conséquences.

LES FINALITÉS

de la contre-visite

Elle peut vous permettre de :

- **vérifier la validité de l'arrêt** de travail en cours
- **justifier une demande de réintégration** à son poste initial avant le terme de l'arrêt
- **démontrer le bien-fondé de certains congés maladie** afin de lever les éventuelles suspicions en interne
- éviter les prolongations
- **mieux estimer la durée** probable d'un arrêt ou d'une prolongation

INSCRIRE LA CONTRE-VISITE

dans votre politique de gestion des absences

Cela nécessite :

- une **analyse de vos absences pour raison de santé** mesurant la fréquence des arrêts, leur durée, leur concentration sur certains services et métiers ou sur certaines périodes
- une **concertation des responsables de la collectivité** ou de l'établissement afin de définir les critères de déclenchement d'une contre-visite
- une **communication interne vers tous les agents** à travers, notamment, de lettres types
- un **respect des engagements et des sanctions** dans la mise en place de votre politique de contrôle
- une élaboration, au sein de votre collectivité, d'un **circuit de traitement des contre-visites**



Rendez la contre-visite efficace

- **Rappelez** régulièrement à vos agents leurs obligations statutaires et les délais de déclaration d'un arrêt
- **Réagissez rapidement** dès l'enregistrement de l'arrêt
- **Vérifiez** que les documents que vous nous transmettez soient complets et que les données soient exactes (coordonnées de l'agent, heures de sortie, date de début et de fin d'arrêt)





Notre accompagnement

- Vous recevez automatiquement des courriels à chaque étape de la contre-visite
- Vous avez accès à tout moment à l'historique de votre dossier
- vous recevez des lettres types, validées juridiquement, pour pouvoir réagir rapidement auprès de votre agent, en fonction de la position du médecin contrôleur

Déclenchez une contre-visite sur votre espace client

Nous nous chargeons de tout son suivi

- Missionner un médecin agréé de notre réseau
- Etablir un ordre de mission à l'attention du médecin
- Envoyer une convocation à l'agent dans le cas d'une contre-visite
- Vous transmettre immédiatement les conclusions du médecin dans le respect du secret médical
- Vous conseiller sur les démarches administratives ultérieures à réaliser

- Une veille juridique quotidienne sur la protection sociale
- Une base documentaire complète sur la réglementation, les cas de jurisprudence et les articles de doctrine sur la protection sociale
- Une hotline d'assistance juridique au 02 48 48 12 00

Notre assistance juridique répond à vos questions de protection sociale



Dans 20 % des contre-visites réalisées

le médecin rend un avis d'aptitude au travail

l'agent ne se présente pas au cabinet

l'agent refuse le contrôle médical ou encore communique une adresse erronée

L'employeur a alors les moyens d'agir. Selon la position du médecin, nous vous fournissons une lettre type à envoyer à votre agent pour lui demander de reprendre le travail ou de justifier une situation irrégulière.

20
spécialistes
du contrôle
médical

Un réseau de
2 400
médecins
agréés par les
ARS

**UNE EXPERTISE DES CONTRE-VISITES
ACQUISE DEPUIS 1992**

Notre connaissance du secteur territorial et hospitalier nous permet de mesurer les enjeux des absences pour raison de santé pour votre collectivité ou votre établissement.

Nous vous conseillons le bon acte au bon moment.



Relyens, Groupe mutualiste européen en Assurance et Management des risques, agit au quotidien auprès des acteurs de la Santé et des Territoires pour sécuriser leur activité et garantir la continuité et la qualité de leur mission d'intérêt général, au bénéfice des patients et des citoyens.

Depuis presque 100 ans, nous créons et tissons le lien qui nous unit avec nos parties prenantes pour avancer, ensemble, dans un monde où la confiance se nourrit, se partage, se transmet et se mutualise.

Maîtriser les risques, mutualiser la confiance.®

Relyens SPS : S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance - 335 171 096 RCS Bourges
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 24180125318 auprès du Préfet de région

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie.

Copyright Relyens 2023 - Crédits photos : droits réservés

VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Service contrôle médical

Tél : 02 48 48 10 50

Mail : controle.medical@relyens.eu

relyens.eu



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES